

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 137 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOUK - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danièle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Jean-Louis BONAN représenté par Michel AMBROSINO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Eric DIARD représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Pascal GILLET - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Jacqueline MAURIC représentée par Henri RUGGERI - Patrick Mennucci représenté par François-Noël BERNARDI - Gilles PAGLIUCA représenté par Christian MAYADOUX - Pierre PENE représenté par Jean MONTAGNAC - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Guy PONTOUS représenté par Jean BRUNEL - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Eugène CASELLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent LAVIE - Christine ORTIZ - Daniel SIMONPIERI - Maxime TOMMASINI. Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DDIP 002-1353/09/CC

■ Autorisation de demander une subvention du Fonds de Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie (F.R.E.E.) dans le cadre de l'Accord Cadre Etat-Région-A.D.E.M.E. 2007-2013 pour la réalisation d'un Conseil d'Orientation Energétique (C.O.E.) des bâtiments de Marseille Provence Métropole.

DPL 09/2316/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a déjà initié des actions relatives à la maîtrise de la demande énergétique dans les bâtiments constituant son patrimoine. En effet, le bâtiment est responsable de 42% des consommations d'énergie et de 20% des émissions de gaz à effet de serre en France (Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - A.D.E.M.E.).

Afin d'optimiser cette démarche par l'établissement d'un plan d'action optimisé, il est indispensable de procéder à un état des lieux énergétique du patrimoine bâti de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Dans le cadre de la relance de la politique de maîtrise de l'énergie, l'A.D.E.M.E, l'Etat et la Région souhaitent inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie, par un plan d'action basé notamment sur le soutien aux études relatives à l'aide à la décision dans le secteur du bâtiment.

Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre d'un accord cadre tri-partite Etat-Région-ADEME 2007-2013, et se présente sous la forme d'un fonds de Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie (fonds F.R.E.E.).

A cette fin, l'A.D.E.M.E a mis au point un outil permettant cette aide à la décision : le Conseil d'Orientation Energétique (C.O.E.). Les conclusions de ce COE se présentent sous la forme d'un rapport de synthèse hiérarchisé présentant l'état des lieux énergétiques du patrimoine bâti et les actions pouvant être engagées par le gestionnaire de patrimoine avec leurs estimations budgétaires.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 46 644 euros TTC. Le taux de l'aide financière de la subvention FREE peut atteindre 70% de ce montant.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et Président ;
- La loi n°2006-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la démarche initiée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole visant à maîtriser la demande énergétique des bâtiments de son patrimoine bâti doit faire l'objet d'une étude et d'un rapport de Conseil d'Orientation Energétique pour définir un plan d'actions.
- Qu'il convient de demander une subvention auprès du Fonds de Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie pour financer une partie des études relatives au Conseil d'Orientation Energétique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à demander une subvention auprès du Fonds de Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie pour financer une partie des études relatives au Conseil d'Orientation Energétique et à signer tout document y afférent.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous politique : A 120 – Opération : 2008/ 00139 – Nature 2031 – Fonction 020

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable, Innovation et Maîtrise
Prospectives

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI